

leur laissèrent assiéger les légions, tuer les lieutenants, entreprendre une guerre utile à un seul, fatale à tout le reste : réduits aux plus déplorables extrémités, il était bien temps de revenir à eux-mêmes, et, en sacrifiant une tête coupable, de prouver leur repentir.

XXVI. Civilis n'ignorait pas cette disposition des esprits, et il résolut de prendre les devants. Au dégoût causé par ses malheurs se joignait aussi un peu de cet attachement pour la vie, qui, le plus communément, abat les grands courages. Il demanda une entrevue; on avait coupé le milieu du pont sur le Nabal. Les deux chefs s'avancèrent aux deux bouts, et Civilis commença ainsi : « Si j'avais à me justifier devant un lieutenant de Vitellius, il ne devrait ni pardon à ma conduite, ni confiance à mes discours. Ce n'a été entre Vitellius et moi qu'inimitié, qu'hostilités : Vitellius commença, moi j'aggravi les torts. Pour Vespasien, il a eu de tout temps mes hommages; et, lorsqu'il était homme privé, on nous appelait amis. C'est ce que savait Antonius lorsque, dans ses lettres, il m'exhorta à la guerre, de peur que les légions de Germanie et les troupes de la Gaule ne franchissent les Alpes. Si donc j'ai pris les armes, c'est parce qu'Antonius, dans ses lettres, et Hordéonius, de vive voix, m'y excitaient sans cesse : je n'ai fait en Germanie que ce qu'avaient fait en Syrie Mucien, Aponius en Mésie, Flavianus en Pannonie..... »

tur legiones, interficerentur legati, bellum uni necessarium, feralis ipsis sumeretur. Ventum ad extrema, ni resipiscere incipiant, et noxii capitis poena poenitentiam fateantur. »

XXVI. Non fefellit Civilem ea inclinatio, et praevenire statuit : super tedium malorum, etiam spe vitae, quae plerumque magnos animos infringit. Petito colloquio, scinditur Nabalia fluminis pons : in cuius abrupta progressi duces : et Civilis ita coepit : « Si apud Vitellii legatum defenderer, neque facto meo venia, neque dictis fides, debebatur. Cuneta inter nos inimica, hostilia, ab illo coepta, a me aucta erant. Erga Vespasianum velut mihi observantia : et quum privatus esset, amici vocabamur. Hoc Primo Antonio notum, cuius epistolis ad bellum accitus sum, ne germanicae legiones, et gallica juvenis Alpes transcenderet. Quae Antonius epistolis, Hordeonius Flaccus praesens monebat, arma in Germania movi, quae Mucianus in Syria, Aponius in Mesia, Flavianus in Pannonia..... »

LA GERMANIE

SOMMAIRE

I. Situation géographique de la Germanie. — II. Peuples qui l'habitent. Origine de leur nom. — III. Chants guerriers, cris de guerre et autres antiquités. — IV. Conformation et tempérament des Germains. — V. Nature du sol. — VI. Armes offensives. — VII. Rois, généraux et prêtres. — VIII. Intrépidité des femmes; respect qu'on leur porte. — IX. Dieux des Germains, Mercure, Hercule, Mars, Isis. Ils ne leur élèvent point de statues. — X. Auspices, divinations, présages tirés des chevaux et des captifs. — XI. Délibérations et assemblées publiques. — XII. Peines en usage; manière de rendre la justice. — XIII. Bouclier et framée donnés aux jeunes guerriers. Compagnons des chefs; leur émulation, leur renommée. — XIV. Humeur guerrière des Germains. — XV. Pendant la paix, ils n'aiment que la chasse et l'inaction. Présents faits aux chefs. — XVI. Forme de leurs bourgades et de leurs habitations. Souterrains où ils se retirent l'hiver, et où sont déposés leurs grains. — XVII. Habillement des deux sexes. — XVIII. Sainteté des mariages. Dot donnée par le mari. — XIX. Punition de l'adultère laissée au choix du mari. — XX. Education des enfants. Lois des successions. — XXI. Hoines et amitiés héréditaires dans les familles. Rachat des homicides. Hospitalité. — XXII. Manière de vivre; ivresse. querelles qui en sont l'effet. Délibération au milieu des festins. — XXIII. Breuvages, aliments. — XXIV. Amusements de la jeunesse; fureur pour les jeux de hasard. — XXV. Esclaves, affranchis. — XXVI. Culture et partage des terres; nombre des saisons. — XXVII. Funérailles. Les renseignements donnés jusqu'ici sont communs à toute la Germanie. — XXVIII. Institutions particulières à chaque peuplade. Ancienne puissance des Gaulois, et leur passage en Germanie Helvétiques, Boiens, d'origine gauloise. Celle des Avarisques, des Osies, est incertaine. Trévires, Nerviens, originaires de Germanie, ainsi que les Vangions, les Tribocques, les Némètes et les Ubiens. — XXIX. Bataves descendants des Cattes.) attiaques. Contrée décumate. — XXX, XXXI. Discipline militaire des Cattes, supérieure à celle des autres Germains. — XXXII. Usipiens, Tencières, excellents cavaliers. — XXXIII. Etablissements des Bructères occupés par les Chamaves et les Angrivariens. — XXXIV. Dulgibiens, Chasuares, Frisons grands et petits. — XXXV. Humeur pacifique des Chauques. — XXXVI. Chérusques et Fosiens, battus par les Cattes. — XXXVII. Cimbres, nation peu nombreuse, mais couverte de gloire. — XXXVIII. Mœurs des Suèves. — XXXIX. Religion des Semnonais. — XL. Lombards, Reudignes, Avions, Angles, Varins, Eudoses, Suardones et Nuitones. Hertha ou la Terre, divinité commune de toutes ces peuplades. — XLI. Hermundures. — XLII. Narisques, Marcomans, Quades. — XLIII. Marsignes, Gothins, Oses, Buriens-Lygiens, nom commun à plusieurs peuples; Ariens, Helvecons, Manimes, Elysiens, Naharvales. Dieux nommés Alcis; Gothons. — XLIV. Suéons, divisés en plusieurs bourgades. — XLV. Mer dormante. Estiens; recueillent le succin. Sitons; ont une femme pour maître. — XLVI. Peucins, Venèdes, Finnois; leur état sauvage et leur misère. Conformation monstrueuse des Hellusiens et des Oxions.

On place la composition de cet ouvrage de Tacite

A. DE R. DE J. C.

DCCLII.

98.

Cons.

{ M. Cocceius Nerva, Aug. p. la 4^e fois.

{ M. Ulpius Trajan, César p. la 2^e fois.

I. La Germanie prise dans son ensemble est séparée des Gaules, de la Rhétie et de la Pannonie par le Rhin et le Danube; des Daces

GERMANIA

I. Germania omnis a Gallis Rhætisque et Pannoniis Rheno et Danubio flu-

et des Sarmates par une crainte mutuelle ou par des montagnes. Sur les autres points, elle est bordée par l'Océan, qui embrasse de vastes côtes et des îles immenses, dont la guerre nous a fait connaître quelques nations et quelques rois. Le Rhin, se précipitant du sommet inaccessible des Alpes rhétiques, tombe, après un léger détour vers l'occident, dans l'Océan septentrional. Le Danube, descendu des hauteurs moins élevées et de la pente plus douce du mont Abnoba, parcourt plus de pays, et enfin se jette dans le Pont-Euxin par six embouchures : la septième se perd dans des marais.

II. Je crois les Germains indigènes, sans mélange d'étrangers. En effet, les premières émigrations se faisaient, non par terre, mais par mer; et leur Océan sans bornes, et pour ainsi dire ennemi, est rarement visité par des vaisseaux de notre univers. Sans parler des périls d'une mer orageuse et inconnue, qui voudrait quitter l'Asie, l'Afrique ou l'Italie pour la Germanie, dont la terre est hideuse, le ciel âpre, le séjour et l'aspect sauvage, si ce n'était sa patrie? D'anciens vers, seuls monuments historiques de ces peuples, célèbrent un dieu Tuiston, né de la Terre, et son fils Mann, tige et auteur de leur nation. Ils assignent à ce Mann trois fils qui ont donné leurs noms aux Ingævones, près de l'Océan, aux Hermionones, qui occupent le centre, et aux Istævones, qui forment le reste de la nation. Quelques-uns, à la faveur de cette antiquité, multiplient les enfants du dieu, qu'ils font pères des Marses, des Gambrives, des Suèves, des Vandales, soutenant que ce sont là les

minibus, a Sarmatis Dacisque mutuo metu aut montibus separatur: cetera Oceanus ambit, latos sinus et insularum immensa spatia complectens, nuper cognitis quibusdam gentibus ac regibus, quos bellum aperuit. Rhenus, Rhæticarum Alpium inaccesso ac præcipiti vertice ortus, modico flexu in occidentem versus, Septentrionali Oceano miscetur: Danubius, molli et clementer edito montis Abnobæ jugo effusus, plures populos adit, donec in Ponticum mare sex meatibus erumpit; septimum enim os paludibus hauritur.

II. Ipsos Germanos indigenas crediderim, minimeque aliarum gentium adventibus et hospitibus mixtos; quia nec terra olim, sed classibus, advehébantur, qui mutare sedes quærebant, et immensus ultra, utque sic dixerim, adversus Oceanus raris ab orbe nostro navibus aditur, quis porro, præter periculum horridi et ignoti maris, Asia, aut Africa, aut Italia relicta, Germaniam peteret, informem terris, asperam cælo, tristem cultu adspectuque, nisi si patria sit! Celebrant carminibus antiquis (quod unum apud illos memoriæ et annalium genus est) Tuistonem deum, terra editum, et filium Mannum, originem gentis conditoresque. Manno tres filios assignant, e quorum nominibus proximi Oceano Ingævones, medii Hermiones, ceteri Istævones vocentur. Quidam autem, licentia vetustatis, plures deo ortos, pluresque gentis appellationes, Marsos, Gambrivos, Suevos, Vandalios affirmant; eaque vera et antiqua

noms véritables et primitifs; celui de Germains serait nouveau, et adopté depuis peu par les premiers qui passèrent le Rhin et chassèrent les Gaulois; ce sont les Tungres d'à présent qui, alors, prirent le nom de Germains; ce nom, imaginé par le vainqueur afin d'intimider, était celui d'une tribu, et non celui de la nation; mais il ne tarda pas à prévaloir insensiblement, au point qu'ils se firent tous appeler Germains.

III. On dit qu'ils ont aussi un Hercule; et, de tous leurs héros, c'est le premier qu'ils célèbrent en allant au combat. Ils ont aussi un chant de guerre, appelé bardit, par lequel ils exaltent leur courage, et qui leur est un présage du succès des batailles. Ils tremblent ou font trembler, selon qu'ils ont entonné le bardit. C'est moins une suite de paroles qu'un concert d'enthousiasme. Ils s'attachent à produire des sons rudes et un bruit rauque, en mettant leurs boucliers devant leur bouche, pour faire grossier et renfermer la voix. Quelques-uns prétendent que, dans ses longs et fabuleux voyages, Ulysse, poussé sur leur Océan, aborda en Germanie, qu'Asciburgium, ville sur le Rhin, encore habitée de nos jours, lui doit son origine et son nom; qu'on y a même trouvé anciennement un autel consacré à Ulysse, avec le nom de son père Laerte; et que, sur les confins de la Germanie et de la Rhétie, il existe encore des monuments et quelques tombeaux avec des inscriptions grecques. Mon dessein n'est ni de prouver ni de réfuter ces assertions: chacun peut à son gré les rejeter ou les admettre.

nomina: ceterum Germaniæ vocabulum recens et nuper additum; quoniam, qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint, ac nunc Tungri, tunc Germani vocati sint; ita nationis nomen, non gentis, evaluisse paullatim, ut omnes, primum a victore ob metum, mox a se ipsis, invento nomine, Germani vocarentur.

III. Fuisse apud eos et Herculem memorant, primumque omnium virorum fortium, ituri in prælia, canunt. Sunt illis hæc quoque carmina, quorum relatu, quem barditum vocant, accendunt animos, futuræque pugnæ fortunam ipso cantu augurantur: terrent enim, trepidantve, prout sonuit acies. Nec tam voces illæ, quam virtutis concentus videntur: affectatur præcipue asperitas soni, et fractum murmur, objectis ad os scutis, quo plenior et gravior vox repercussu intumescat. Ceterum et Ulysses quidam opinantur, longo illo et fabuloso errore in hunc oceanum delatum, adisse Germaniæ terras, Asciburgiumque, quod in ripa Rheni situm hodieque incolitur, ab illo constitutum nominatumque; aram quin etiam Ulyssi consecratam, adjecto Laertæ patris nomine, eodem loco olim repertam; monumentaque, et tumulos quosdam, græcis litteris inscriptos, in confinio Germaniæ Rhætique adhuc extare: quæ neque confirmare argumentis, neque refellere in animo est; ex ingentio suo quisque demat vel addat fidem.

IV. Pour moi, j'incline à l'avis de ceux qui pensent que les peuples de la Germanie n'ont été dénaturés par le mélange d'aucune autre nation ; que c'est une race pure, isolée, et qui ne ressemble qu'à elle-même. Aussi, quoique très-étendue, elle a partout la même conformation, des yeux bleus et hagards, des cheveux roux, une haute stature, des corps massifs, mais qui n'ont de vigueur que pour un premier choc. Ils résistent mal à la fatigue et au travail, et point du tout à la soif et à la chaleur ; mais ils doivent à leur sol et à leur climat de savoir supporter le froid et la faim.

V. Le pays, quoique assez divers d'aspect, est, en général, ou hérissé de forêts, ou infecté de marécages, plus humides du côté des Gaules, plus exposés aux vents vers le Norique et la Pannonie, fertile en grains, se refusant aux arbres fruitiers, abondant en bétail, mais de petite espèce. Les bœufs même y ont dégénéré et perdu la parure de leur tête. Le nombre dédommage, et c'est la seule richesse des Germains, celle qu'ils prisent le plus. Les dieux (dirai-je dans leur bonté ou dans leur colère?) leur ont refusé l'or et l'argent. Je n'affirmerais pas, toutefois, qu'il ne se trouve point de mines en Germanie; car qui les a cherchées? la possession et l'usage de ces métaux ne les touchent pas, à beaucoup près, comme nous. On voit chez eux des vases d'argent qui ont été donnés en présent à leurs députés et à leurs chefs; ils n'en font pas plus de cas que de vases d'argile. Cependant ceux qui habitent le long de nos frontières, faisant un peu de commerce, attachent quelque

IV. Ipse eorum opinionibus accedo, qui Germaniæ populos nullis aliis aliarum nationum connubiis infectos, propriam, et sinceram, et tantum sui similem gentem exstitisse arbitrantur: unde habitus quoque corporum, quanquam in tanto hominum numero, idem omnibus; truces et cærulei oculi, rutilæ comæ, magna corpora, et tantum ad impetum valida; laboris atque operum non eadem patientia; minimeque sitim æstumque tolerare, frigora atque inedium celo soloque assueverunt.

V. Terra, etsi aliquanto specie differt, in universum tamen aut silvis horrida, aut paludibus fœda: humidior qua Gallias, ventosior qua Noricum ac Pannoniam aspicit; satis ferax; frugiferarum arborum impatiens; pecorum fecunda, sed plerumque improcera; ne armentis quidem suus honor, aut gloria frontis: numero gaudent, eaque solæ et gratissimæ opes sunt. Argentum et aurum propitii an irati dii negaverint dubito. Nec tamen affirmaverim, nullam Germaniæ venam argentum aurumve gignere: quis enim scrutatus est? possessione et usu haud perinde afficiuntur. Est videre apud illos argentea vasa, legatis et principibus eorum muneri data, non in alia vilitate quam quæ humo finguntur: quanquam proximi, ob usum commerciorum, aurum

prix à l'or et à l'argent, et connaissent quelques-unes de nos monnaies, qu'ils savent choisir. Ceux de l'intérieur ont conservé la simplicité antique, et trafiquent par échange; ils préfèrent nos monnaies anciennes, celles qui ont cours depuis longtemps, les unes dentelées, les autres avec l'image d'un char à deux chevaux. Ils recherchent plus volontiers l'argent que l'or; non par prédilection, mais parce que l'argent est plus commode quand on n'a que des marchandises communes et viles à acheter.

VI. Le fer même n'abonde pas chez eux, à en juger par leurs armes. Peu font usage d'épées ou de longues lances; ils ont des piques ou framées, comme ils les appellent, armées d'un fer court et étroit, mais bien acéré, et si maniables, qu'ils s'en servent, selon les circonstances, pour combattre de près ou de loin. Le bouclier et cette framée composent toute l'armure de la cavalerie: l'infanterie a, de plus, des javelots. Chaque fantassin en porte plusieurs, qu'il lance à des distances incroyables. Ils sont tout nus, ou à peine couverts d'une petite saie. Nulle recherche dans leur parure; ils n'en mettent que pour leurs boucliers, qu'ils peignent des plus riches couleurs: les cuirasses sont rares; à peine un ou deux casques de fer ou de cuir. Leurs chevaux ne sont remarquables ni par la beauté, ni par la vitesse: d'ailleurs, on ne les forme point aux évolutions comme les nôtres. Ils ne savent que les pousser en avant, ou tout au plus les détourner à droite, ayant soin alors de se tenir serrés de façon qu'il n'en reste aucun derrière. A tout prendre, leur force est dans l'infanterie, aussi la mêlent-ils toujours à la cavalerie; ils ont des fantassins d'une vitesse singulière, dressés à ce genre de combat, choisis dans toute leur jeunesse,

et argentum in pretio habent, formasque quasdam nostræ pecuniæ agnoscunt atque eligunt: interiores simplicius et antiquius permutatione mercium utuntur. Pecuniam probant veterem et diu notam, serratos, bigatosque. Argentum quoque magis quam aurum sequuntur, nulla affectione animi, sed quia numerus argenteorum facilius usui et promiscua ac vilia mercantibus.

VI. Ne ferrum quidem superest, sicut ex genere telorum colligitur. Rari gladiis aut majoribus lanceis utuntur. Hastas, vel ipsorum vocabulo frameas gerunt, angusto et brevi ferro, sed ita acri et ad usum habili, ut eodem telo, prout ratio poscit, vel cominus vel eminus pugnent. Et eques quidem scuto frameaque contentus est. Pedites et missilia spargunt, plura singuli, atque in immensum vibrant, nudi aut sagulo leves: nulla cultus jactatio: scuta tantum lectissimis coloribus distinguunt: paucis lorice; vix uni alterive cassis, aut galea. Equi non forma, non velocitate conspicui: sed nec variare gyros, in morem nostrum, docentur; in rectum aut uno flexu dextros agunt, ita conjuncto orbe ut nemo posterior sit. In universum æstimanti, plus penes peditem roboris: eoque mixti præliantur, apta et congruente ad equestrem pugnam velocitate peditum, quos ex omni juventute delectos ante aciem lo-

et placés toujours à la tête de l'armée. Le nombre en est fixé; chaque canton en fournit cent, et on les appelle les *cent*: ce qui était le nombre est devenu le nom et un titre d'honneur. Le coin est leur ordre de bataille. Ils trouvent à lâcher pied, pour revenir à la charge, plus de prudence que de lâcheté. Même dans les défaites; ils emportent leurs morts. L'excès du déshonneur est d'avoir laissé son bouclier; et, alors, on est exclu des sacrifices et des assemblées. Plusieurs, qui avaient survécu à la guerre, se sont étranglés pour ne pas survivre à cette ignominie.

VII. Pour leurs rois, ils consultent la naissance; pour leurs généraux, la valeur. La puissance des rois n'est ni illimitée ni indépendante, et les généraux commandent par l'exemple plus que par l'autorité. S'ils sont braves, s'ils se distinguent, s'ils combattent au premier rang, l'admiration fait leur titre. A l'exception des prêtres, personne n'a le droit ni de punir, ni d'emprisonner, ni même de frapper; et ce traitement, ils l'envisagent de leur part, non comme un châtement ni comme l'ordre d'un supérieur, mais, en quelque sorte, comme le commandement du dieu qu'ils croient présider aux batailles. Ils portent dans les combats des simulacres et des espèces d'enseignes, qu'ils tirent de leurs bois sacrés; et, ce qui est un puissant aiguillon, ce n'est point le hasard ni un atteroupement fortuit qui compose chaque bande ou chaque escadron, c'est une famille entière, ce sont tous les parents. Ils ont près d'eux les gages de leur amour; ils entendent les hurlements de leurs femmes, les cris de leurs enfants: ce sont pour eux les témoins

cant. Definitur et numerus; *centeni* ex singulis pagis sunt; idque ipsum inter suos vocantur; et quod primo numerus fuit, jam nomen et honor est. *Acies* per cuneos componitur. *Cedere loco*, dummodo rursus *instes*, consilii quam formidinis arbitrantur. *Corpora suorum etiam in dubiis proeliis referunt*. *Scutum reliquisse præcipuum flagitium*; nec aut *sacris adesse*, aut *concilium inire*, ignominioso fas; multique *superstites bellorum infamiam laqueo finierunt*.

VII. Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt. Nec regibus infinita aut libera potestas: et duces exemplo potius quam imperio; si prompti, si conspiciui, si ante aciem agant, admiratione præsent. Ceterum, neque animadvertere, neque vincere, ne verberare quidem, nisi sacerdotibus permissum; non quasi in pœnam, nec ducis jussu, sed velut deo imperante, quem adesse bellantibus credunt: effigiesque, et signa quædam, detracta lucis, in prælium ferunt. Quodque præcipuum fortitudinis incitamentum est, non casus, nec fortuita conglobatio turmam aut cuneum facit, sed familiæ et propinquitates; et in proximo pignora, unde *feminarum ululatus audiri*, unde *vagitus infantium*:

les plus redoutables, les panégyristes les plus flatteurs. Ils montrent leurs blessures à leurs mères, à leurs femmes; et elles ne craignent point de les compter et de les examiner. De leur côté, elles portent aux combattants de la nourriture et des encouragements.

VIII. On rapporte que des armées ébranlées, et déjà en déroute, ont été ralliées par les femmes, qui, présentant leur sein aux fuyards, leur peignaient les horreurs d'une captivité prochaine, qu'ils redoutent bien plus pour leurs femmes que pour eux-mêmes. Ce sentiment est tel, que, pour s'assurer plus efficacement de la fidélité d'un canton, on exige toujours, au nombre des otages, quelques femmes de distinction. De plus, ils supposent à ce sexe je ne sais quoi de religieux, et une sorte d'inspiration; ils se gardent bien de rejeter leurs avis, ou de douter de leurs oracles. Sous Vespasien, nous avons vu Velléda regardée longtemps par la plus grande partie de la nation comme une divinité, sans compter anciennement Aurinia, et une foule d'autres, auxquelles ils rendaient un culte, et non point par adulation, ou pour faire des divinités.

IX. De tous les dieux c'est Mercure qu'ils honorent le plus; il y a des jours où ils se font un devoir de lui sacrifier des victimes humaines: quant à Hercule et à Mars, ils les apaisent en immolant des animaux. Une partie des Suèves sacrifie aussi à Isis; je ne sais trop ni d'où ni comment leur est venu ce culte étranger. Seulement la figure de vaisseau, sous laquelle ils l'adorent, annonce que ce culte leur a été apporté. Ils trouvent peu conforme à la majesté céleste d'emprisonner les dieux dans des murs, ou de leur donner une forme humaine. Ils consacrent des bois, et ils

hi cuique sanctissimi testes, hi maximi laudatores. Ad matres, ad conjuges vulnera ferunt; nec illæ numerare, aut exurgere plagas pavent; cibosque et hortamina pugnantibus gestant.

VIII. *Memoriæ proditur quædam acies, inclinatæ jam et labantes, a feminis restitutas, constantia precum, et objectu pectorum, et monstrata cominus captivitate, quam longè impatientius feminarum suarum nomine timent*: adeo ut efficacius obligentur animi civitatum, quibus, inter obsides, puellæ quoque nobiles imperantur. Inesse quietiam sanctum aliquid et providum putant; nec aut consilia earum aspernantur, aut responsa negligunt. Vidimus, sub divo Vespasiano, Velledam diu apud plerosque numinis loco habitam. Sed et olim Auriniam, et complures alias venerati sunt, non adulatione, nec tanquam facerent deas.

IX. Deorum maxime Mercurium colunt, cui certis diebus, humanis quoque hostiis, litare fas habent. Herculem ac Martem concessis animalibus placant: pars Suevorum et Isidi sacrificat. Unde causa et origo peregrino sacro, parum comperi, nisi quod signum ipsum, in modum liburnæ figuratum, docet adventam religionem. Ceterum nec cohibere parietibus deos, neque in ullam humani oris speciem assimilare, ex magnitudine cœlestium arbitrantur: lucos

donnent le nom de dieu à cette horreur des forêts, où ils adorent ce qu'ils ne voient pas.

X. Ils croient aux auspices et à la divination plus que toute autre nation. Pour la divination, leur manière est simple : ils coupent en plusieurs morceaux une baguette d'arbre fruitier, et, après les avoir distingués par différentes marques, ils les jettent au hasard et pèle-mêle sur une étoffe blanche. Ensuite le prêtre du canton, si c'est pour le public, et, si c'est une affaire particulière, le père de famille lui-même, après une prière aux dieux, les yeux levés vers le ciel, prend trois fois chaque morceau, et, selon les marques qui se présentent, il donne l'explication. S'il y a défense, de tout le jour ils ne consulteront le sort sur la même affaire; s'il y a permission, on exige encore une confirmation des auspices, et là, comme ici, on a l'usage d'interroger le vol et le chant des oiseaux. Ce qui leur est particulier, c'est de demander même aux chevaux des auspices et des présages. On en nourrit aux frais de la cité, dans ces mêmes forêts religieuses, qui sont tout blancs, et qu'on se garde bien d'assujettir à aucun service profane. Quand ils sont attelés au char sacré, le prêtre et le roi, ou le chef du canton, les accompagnent, et remarquent leurs hennissements, leurs frémissements; il n'y a point d'auspice plus accrédité, non-seulement parmi le peuple, mais chez les grands, chez les prêtres. Ceux-ci ne se croient que les ministres, ils regardent les chevaux comme les confidents de la divinité. Ils ont encore une autre manière de prendre les auspices pour savoir le succès d'une guerre importante. Ils tâchent de se procurer, de façon ou d'autre, un prisonnier de

ac nemora consecrant, deorumque nominibus appellant secretum illud quod sola reverentia vident.

X. Auspicia sortesque, ut qui maxime, observant. Sortium consuetudo simplex : virgam, frugiferam arbori decisam, in surculos amputant, eosque notis quibusdam discretos, super candidam vestem temere ac fortuito spargunt; mox, si publice consulatur, sacerdos civitatis, sin privatim, ipse paterfamilias, precatus deos, cœlumque suspiciens, ter singulos tollit; sublatis, secundum impressam ante notam, interpretatur. Si prohibuerunt, nulla de eadem re, in eundem diem, consultiō; sin permissum, auspiciōrum adhuc fides existit. Et illud quidem etiam hic notum, avium voces volatusque interrogare; proprium gentis, equorum quoque præsagia ac monitus experiri : publice aluntur iisdem nemoribus ac lucis, candidi, et nullo mortali opere contacti; quos pressos sacro curru sacerdos, ac rex, vel princeps civitatis, comitantur, hinnitusque ac fremitus observant. Nec ulli auspicio major fides, non solum apud plēnem, sed apud proceres, apud sacerdotes : se enim ministros deorum, illos conscios putant. Est et alia observatio auspiciōrum, qua gravium bellorum eventus explorant : ejus gentis, cum qua bellum est, captivum, quoquo modo

la nation ennemie, et ils le font battre contre un de leurs plus braves champions, chacun avec les armes de son pays : la victoire de l'un ou de l'autre est un pronostic pour le parti.

XI. Les affaires peu importantes sont réglées par les chefs, les autres par la nation; toutefois celles mêmes dont la décision appartient au peuple sont d'abord discutées par les chefs. Hormis des cas extraordinaires et pressants, ils s'assemblent à des jours fixes, au commencement de la nouvelle et de la pleine lune, temps qu'ils jugent le plus favorable pour traiter les affaires. Nous comptons par jours, eux ils comptent par nuits. C'est ainsi qu'ils font les convocations, les assignations; ils croient que la nuit a précédé le jour. Un des inconvénients de leur liberté, c'est qu'ils n'arrivent point à la fois, pour n'avoir pas l'air d'avoir été commandés; et il se perd deux ou trois jours par leur lenteur à se réunir. Lorsque l'assemblée paraît suffisamment nombreuse, ils prennent place tout armés. Les prêtres, qui sont alors chargés de la police, imposent silence. Ensuite le roi ou le chef prend la parole; et, selon ce qu'il a d'âge, de naissance, de considération militaire, d'éloquence, il se fait écouter par la force des raisons, plutôt que par celle de l'autorité. Si son avis a déplu, un murmure général le repousse; s'ils l'approuvent, ils agitent leurs framées : cette manière d'exprimer leur approbation par les armes est la plus flatteuse.

XII. On peut aussi, à ces assemblées générales, porter les accusations et les affaires criminelles. Les châtimens varient selon le délit; on pend à des arbres les traîtres et les transfuges : les lâches,

interceptum, cum electo popularium suorum, patris quemque armis, committunt : victoria hujus, vel illius, pro præjudicio accipitur.

XI. De minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes; ita tamen, ut ea quoque, quorum penes plebem arbitrium est, apud principes tractentur. Coeunt, nisi quid fortuitum et subitum inciderit, certis diebus, quum aut inchoatur luna, aut impletur : nam agendis rebus hoc auspiciatissimum initium credunt. Nec dierum numerum, ut nos, sed noctium computant. Sic constituunt, sic condicunt : nox ducere diem videtur. Illud ex libertate vitium, quod non simul, nec ut jussi conveniunt, sed et alter, et tertius dies cunctatione coeuntium absumitur. Ut turba placuit, considunt armati. Silentium per sacerdotes, quibus tum et coercendi jus est, imperatur. Mox rex, vel princeps, prout ætas cuique, prout nobilitas, prout decus bellorum, prout facundia est, audiuntur, auctoritate suadendi magis, quam jubendi potestate. Si displicuit sententia, fremitu aspernantur; sin placuit, frameas concutiunt. Honoratissimum assensus genus est armis laudare.

XII. Licet apud concilium accusare quoque, et discrimen capitis intendere. Distinctio penarum ex delicto : proditores et transfugas arboribus suspen-

ceux qui ne vont point à la guerre, et ceux qui se prostituent, sont traînés dans un marais, et, avec une claie qu'on leur jette sur le corps, on les plonge au fond du borbier. Cette diversité de supplices a pour but de démasquer le crime et de cacher l'infamie. Il y a, pour des fautes plus légères, des peines proportionnées; des amendes en chevaux et brebis, dont une partie est au profit du roi ou de la cité, le reste pour l'offensé ou ses proches. Dans ces mêmes assemblées on élit aussi des chefs pour rendre la justice dans les cantons et dans les bourgades. On leur donne à chacun, pour les conseiller et pour ajouter à leur autorité, cent assesseurs tirés du peuple.

XIII. Ils ne vaquent à aucune affaire publique ou particulière sans être armés. Mais personne ne commence à porter les armes avant que la cité l'en ait jugé capable. C'est dans l'assemblée même qu'un des chefs, ou le père, ou un parent, donne au jeune homme le bouclier et la framée; c'est là sa robe virile; c'est pour la jeunesse le premier grade : déjà membre de la famille, il devient alors membre de l'État. Une très-haute naissance, ou les services signalés des pères, donnent la dignité de prince à des enfants même. Quant aux autres, ils s'attachent à des guerriers plus âgés, qui ont fait depuis longtemps leurs preuves, et il n'y a point de honte à être ainsi le compagnon d'un autre; il y a même différents grades à la disposition des chefs; et il existe une grande émulation entre les compagnons pour obtenir le premier rang auprès de leur chef, et entre les chefs pour avoir le plus de compagnons et les plus braves; car ils n'ont de considération, de pouvoir, qu'autant qu'ils sont sans cesse entourés d'une troupe nombreuse et

dunt; ignavos, et imbelles, et corpore infames, cœno ac palude, injecta in super crate, mergunt. Diversitas supplicii illuc respicit, tanquam scelera ostendi oporteat, dum puniuntur, flagitia abscondi. Sed et levioribus delictis, pro modo, pœna: equorum pecorumque numero convicti multantur: pars multa regi, vel civitati, pars ipsi qui vindicatur, vel propinquis ejus exsolvitur. Eliguntur in iisdem conciliis et principes, qui jura perpagos vicosque reddunt. Centeni singulis ex plebe comites, consilium simul et auctoritas, adsunt.

XIII. Nihil autem neque publicæ neque private rei, nisi armati agunt. Sed arma sumere non ante cuiquam moris, quam civitas suffectorum probaverit. Tum in ipso concilio, vel principum aliquis, vel pater, vel propinquus, scuto frameaque juvenem ornant: hæc apud illos toga, hic primus juvenis honor; ante hoc domus pars videntur, mox reipublicæ. Insignis nobilitas, aut magna patrum merita, principis dignationem etiam adolescentulis assignant. Ceteri robustioribus ac jam pridem probatis aggregantur: nec rubor inter comites aspici. Gradus quin etiam et ipse comitatus habet, judicio ejus, quem sectantur: magna que et comitum æmulatio, quibus primus apud principem suum locus; et principum, cui plurimi et acerrimi comites. Hæc dignitas, hæc vires

choisie de jeunes gens, ornement dans la paix, rempart dans la guerre. Et la gloire que donne un entourage nombreux et vaillant ne se borne pas à leur propre nation; elle s'étend jusque chez les voisins; on les recherche par des ambassades, on les comble de présents; souvent leur nom peut décider d'une guerre.

XIV. Au combat, il est honteux au chef de le céder en valeur; honteux aux compagnons de ne point égalier leur chef. Mais, surtout, c'est une infamie et un opprobre pour le reste de la vie de le laisser mort sur le champ de bataille, et de lui survivre un instant. Leur serment le plus sacré, c'est de le défendre, de le garantir, de rapporter même leurs belles actions à sa gloire. Les chefs combattent pour la victoire, les compagnons pour leur chef. Si leur cité languit trop longtemps dans la paix et l'inaction, presque toute la jeune noblesse est la première à aller trouver les peuples qui sont alors en guerre; car le repos est insupportable à la nation, et, au milieu des hasards, ils s'illustrent plus vite, et ils ne peuvent entretenir un grand nombre de compagnons que par la rapine et la guerre. C'est au chef à leur fournir le cheval de bataille, la framée si meurtrière et si terrible; en outre, au lieu de solde, des festins grossiers, mais dispendieux. La guerre et le pillage défrayent ces dépenses; il leur plaît moins de labourer la terre, ou d'attendre une récolte, que d'aller se faire des ennemis et chercher des blessures. Bien plus, ils trouvent de la bassesse et de la lâcheté à arracher par des sueurs ce qu'on peut avoir avec du sang.

magno semper electorum juvenum globo circumdari, in pace decus, in bello præsidium. Nec solum in sua gente cuique, sed apud finitimas quoque civitates id nomen, ea gloria est, si numero ac virtute comitatus emineat: expetuntur enim legationibus, et muneribus ornantur, et ipsa plerumque fama bella profligant.

XIV. Quum ventum in aciem, turpe principi virtute vinci; turpe comitatu virtutem principis non adæquare. Jam vero infame in omnem vitam ac probrosum, superstitem principi suo ex acie recessisse. Illum defendere, tueri, sua quoque fortia facta gloriæ ejus assignare, præcipuum sacramentum est. Principes pro victoria pugnant; comites pro principe. Si civitas, in qua orti sunt, longa pace et otio torpeat, plerique nobilium adolescentium petunt ultro eas nationes quæ tum bellum aliquod gerunt; quia et ingrata genti quies, et facilius inter ancipitia clarescunt, magnumque comitatum non nisi vi belloque tueare: exigunt enim principis sui liberalitate illum bellatorem equum, illam cruentam victricemque frameam: nam epulæ, et quamquam incompti, largi tamen apparatus pro stipendio cedunt. Materia munificentia per bella et raptus. Nec arare terram, aut expectare annum, tam facile persuaseris, quam vocare hostes et vulnera mereri: pigrum quinimmo et iners videtur sudore acquirere, quod possis sanguine parare.

XV. Le temps qu'ils ne passent point à la guerre, ils le passent à chasser quelquefois; mais le plus souvent à ne rien faire, amant surtout le lit et la table. On voit alors les plus braves et les plus belliqueux, dans une inaction complète, abandonner le soin de la famille, de la maison, des terres, aux femmes, aux vieillards, aux personnes les plus faibles, tandis qu'ils languissent dans l'oisiveté : étrange inconséquence dans le caractère de ces peuples, de haïr à ce point le travail et de ne pouvoir souffrir le repos ! Les cités sont dans l'usage de se cotiser pour fournir à leur chef une certaine quantité de bétail ou de grain. Cette contribution volontaire est un honneur; elle subvient de plus aux dépenses. Ce qui les flatte surtout, ce sont les présents des nations voisines, tant au nom des particuliers qu'au nom de l'État, comme de beaux chevaux, des armes pesantes, des caparaçons et des colliers. Déjà nous leur avons appris à recevoir de l'argent.

XVI. Les Germains, comme on sait, n'ont point de villes; ils ne souffrent pas même que les maisons se touchent. Les habitations sont isolées et éparses; c'est une fontaine, c'est un champ, c'est un bois qui décident de l'emplacement. Les bâtiments des bourgades ne sont point, comme chez nous, contigus et liés ensemble : là, chaque maison est entourée d'un espace vide, soit pour prévenir le feu, soit faute de savoir bâtir; ils ne connaissent ni ciment, ni tuile; en tout leurs matériaux sont informes, et ils ne donnent rien à la décoration ou à l'agrément. Ils enduisent pourtant certaines parties avec un peu de soin d'une terre fine et luisante, qui offre quelques nuances et imite la peinture. Ils sont dans l'usage

XV. Quoties bella non ineunt, multum venatibus, plus per otium transigunt, dediti somno ciboque. Fortissimus quisque ac bellicosissimus nihil agens, delegata domus et penatium et agrorum cura feminis senibusque et infirmissimo cuique ex familia, ipsi hebent; mira diversitate naturæ, quum idem homines sic ament inertiam, et oderent quietem. Mes est civitatibus utro ac viritim contere principibus, vel armentorum, vel frugum, quod pro honore acceptum, etiam necessitatibus subvenit. Gaudent præcipue finitimarum gentium donis, quæ non modo a singulis, sed publice mittuntur; electi equi, magna arma, phaleræ, torquesque. Jam et pecuniam accipere docuimus.

XVI. Nullas Germanorum populis urbes habitari, satis notum est; ne pati quidem inter se junctas sedes. Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. Vicos locant, non in nostrum morem, connexis et coherentibus ædificiis; suam quisque domum spatio circumdat, sive adversus casus ignis remedium, sive inscitia ædificandi. Ne cæmentorum quidem apud illos, aut tegularum usus : materia ad omnia utuntur informi, et citra speciem, aut delectationem. Quædam loca diligentius inlinunt terra, ita pura ac splendente, ut picturam ac lineamenta colorum imitetur. Solent et subterraneos

aussi de se creuser des souterrains, qu'ils couvrent d'une épaisse couche de fumier : c'est leur asile l'hiver; c'est le dépôt de leurs grains; ils y sentent moins la rigueur des froids; et, si l'ennemi vient, il pille ce qui est à découvert, tandis que ces richesses secrètes et souterraines restent ignorées, ou, ce qui suffit pour dérouter, exigent des recherches.

XVII. Ils ont tous, pour vêtement, une saie, qu'ils attachent avec une agrafe, ou, au besoin, avec une épine. Du reste, ils sont tout nus, et ils se tiennent les jours entiers auprès du feu. Les plus riches sont distingués par un habit non pas flottant, comme celui des Sarmates et des Parthes, mais serré, et marquant toutes les formes. Ils s'habillent aussi de peaux de bêtes, plus négligées vers les frontières, plus recherchées dans l'intérieur, le commerce ne leur fournissant point d'autre parure. Ils choisissent la fourrure de certains animaux, et ils la coupent par des mouchetures et par d'autres peaux de bêtes que produisent l'Océan septentrional et une mer qui nous est inconnue. L'habillement des femmes ne diffère de celui des hommes que par un vêtement de lin bigarré de pourpre et sans manches, elles ont tout le bras entièrement nu; elles laissent aussi le haut de leur sein à découvert.

XVIII. Cependant leurs mariages sont chastes, et, à cet égard surtout, les mœurs méritent les plus grands éloges. C'est presque la seule nation barbare où l'on n'ait qu'une femme, hormis un très-petit nombre, qui, non par incontinence, mais parce que leur noblesse fait ambitionner leur alliance, s'entourent d'un cortège

specus aperire, eosque multo insuper fimo onerant, suffugium hiemi et receptaculum frugibus; quia rigorem frigorum ejusmodi locis molliunt; et, si quando hostis advenit, aperta populatur; abdita autem et defossa, aut ignorantur, aut eo ipso fallunt, quod quaerenda sunt.

XVII. Tegumen omnibus sagum, fibula, aut, si desit, spina consertum : cetera intecti, totos dies juxta locum atque ignem agunt. Locupletissimi veste distinguuntur, non fluitante, sicut Sarmatæ ac Parthi, sed stricta et singulos artus exprimente. Gerunt et ferarum pelles, proximi ripæ negligenter, ultiores exquisitius, ut quibus nullus per commercia cultus. Eligunt feras, et detracta velamina spargunt maculis pellibusque belluarum, quas exterior Oceanus, atque ignotum mare gignit. Nec alius feminis quam viris habitus, nisi quod feminæ sæpius lineis amictibus velantur, eosque purpura variant, partemque vestitus superioris in manicis non extendunt, nudæ brachia ac lacertos; sed et proxima pars pectoris patet.

XVIII. Quamquam severa illic matrimonia; nec ullam morum partem magis laudaveris : nam prope soli Barbarorum singulis uxoribus contenti sunt, exceptis admodum paucis, qui non libidine, sed ob nobilitatem, plurimis nu-

d'épouses. La femme n'apporte point de dot, c'est le mari. Le père et la mère, ainsi que les proches, assistent à l'entrevue, et reçoivent les présents. Ces présents ne sont point de ces superfluités qui flattent les nouvelles épouses ou servent à leur parure; ce sont des bœufs, un cheval harnaché, un bouclier, une framée et un sabre. Ces présents constituent le mariage; la femme donne aussi au mari quelques armes. C'est là leur lien le plus fort, le symbole mystérieux de leur union, leurs dieux d'hyménée. De peur que la femme ne croie le courage et les hasards de la guerre étrangers à son sexe, les cérémonies mêmes de son mariage l'avertissent qu'elle doit partager les travaux et les périls; que c'est son sort dans la paix, son sort au combat, d'endurer et d'oser autant que son époux : ces bœufs attelés, ce cheval tout équipé, ces armes qu'on lui donne, lui apprennent que c'est ainsi qu'il faut vivre, ainsi qu'il faut mourir : c'est un dépôt sacré qu'elle rendra dignement à ses enfants, de qui le recevront ses brus, pour le transmettre à leur tour à ses petits-fils.

XIX. Ainsi tout chez elles protège la vertu : point de ces spectacles dangereux, point de ces banquets enivrants qui allument les passions. Hommes et femmes ignorent également le commerce mystérieux des lettres. Dans une nation si nombreuse, rien de si rare que l'adultère; on le punit sur-le-champ, et c'est le mari qui s'en charge. Rasée, dépouillée de ses habits en présence des parents, la femme est chassée de la maison par le mari, qui la poursuit dans toute la bourgade à coups de fouet. Et, une fois déshonorée, c'est sans retour; il n'y a ni beauté, ni jeunesse, ni fortune, qui puissent lui faire trouver un mari; car on ne plaisante

ptiis ambiuntur. Dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert. Intersunt parentes et propinqui, ac munera probant; munera non ad delicias muliebres quæsitæ, nec quibus nova nupta comatur; sed boves, et frenatum equum, et scutum cum framea gladioque. In hæc munera uxor accipitur, atque invicem ipsa armorum aliquid viro affert. Hoc maximum vinculum, hæc arcana sacra, hos conjugales deos arbitrantur. Ne se mulier extra virtutum cogitationes, extraque bellorum casus putet, ipsis incipientis matrimonii auspiciis admonetur, venire se laborum periculorumque sociam, idem in pace, idem in prælio passuram ausuramque : hoc juncti boves, hoc paratus equus, hoc data arma denuntiant, sic vivendum, sic per-undum; accipere se, quæ liberis inviolata ac digna reddat, quæ nurus accipiant, rursusque ad nepotes referant.

XIX. Ergo septa pudicitia agunt, nullis spectaculorum illecebris, nullis conviviatorum irritationibus corruptæ. Litterarum secreta viri pariter ac femina ignorant. Paucissima in tam numerosa gente adulteria; quorum pena præsens, et maritis permissa. Accisis crinibus, nudatam, coram propinquis expellit domo maritus, ac per omnem vicum verberare agit; publicatæ enim pudicitia nulla venia : non forma, non ætate, non opibus maritum invenit.

point là sur le vice. Être corrompu ou corrompre ne s'appelle pas vivre comme le siècle. Il y a des cités où l'on fait encore mieux, où l'on ne permet le mariage qu'aux vierges; et, ce désir et ce vœu remplis une fois, c'est pour la vie. Ainsi elles n'ont qu'un mari, comme on n'a qu'un corps et qu'une âme; au mari doivent se borner toutes leurs pensées, tous leurs desirs : il n'est pas seulement un mari pour elles, il est le mariage tout entier. On ne les voit point limiter le nombre de leurs enfants ou faire périr un nouveau-né; à leurs yeux c'est une infamie; là, les bonnes mœurs font plus que ne font ailleurs les bonnes lois.

XX. C'est ainsi que, nus et négligés dans les familles, ils s'élèvent à cette stature et à cette force gigantesques qui nous étonnent. Chaque mère allaite tous ses enfants; elle ne les abandonne point à des nourrices et à des servantes. Il n'y a point, dans leur éducation, de délicatesses qui distinguent le maître d'avec l'esclave. Tous deux passent leur enfance au milieu des troupeaux, à se trainer sur la terre, jusqu'à ce que l'âge sépare l'homme libre et que la vaillance le reconnaisse. Les jeunes gens ne connaissent l'amour que tard; aussi ont-ils une puberté infatigable. On ne hâte pas non plus les filles; on attend qu'elles soient également formées, également grandes; on assortit l'âge et la force, et cette vigueur des pères passe aux enfants. Les neveux maternels sont aussi précieux à leur oncle qu'à leur propre père. Il y en a même qui regardent ce lien comme plus intime et plus sacré; et, quand ils prennent des otages, ils préfèrent les neveux aux fils, comme inspirant un attachement plus fort, et comme embrassant une fa-

Nemo enim illic vitia ridet; nec corrumpere et corrumpi sæculum vocatur. Melius quidem adhuc eæ civitates, in quibus tantum virgines nubunt, et cum spe votoque uxoris semel transigitur. Sic unum accipiunt maritum, quo modo unum corpus, unamque vitam, ne ulla cogitatio ultra, ne longior cupiditas, ne tanquam maritum, sed tanquam matrimonium, ament. Numerum liberorum finire, aut quemquam ex agnatis necare, flagitium habetur : plusque ibi boni mores valent, quam alibi bonæ leges.

XX. In omni domo nudi ac sordidi, in hos artus, in hæc corpora, quæ miramur, exerescunt. Sua quemque mater uberibus alit, nec ancillis ac nutricibus delegantur. Dominum ac servum nullis educationis deliciis dignoscas. Inter eadem pecora, in eadem humo degunt, donec ætas separet ingenuos, virtus agnoscat. Sera juvenum Venus, eoque inexhausta pubertas : nec virgines festinantur; eadem juvenata, similis proceritas; pares validæque miscentur; ac robora parentum liberi referunt. Sororum filiis idem apud avunculum, qui apud patrem honor. Quidam sanctiorem actioremque hunc nexum sanguinis arbitrantur, et in accipiendis obsidibus magis exigunt, tanquam ii et

mille plus étendue. Cependant ce sont les enfants qui héritent, et jamais on ne fait de testament. S'il n'y a point d'enfants, la succession passe aux plus proches, aux frères, aux oncles parternels, maternels. Plus on a de parents et d'alliés, plus on a de considération dans la vieillesse : il n'y a point là d'avantage à être sans famille.

XXI. C'est une obligation d'épouser les haines, ainsi que les affections, soit d'un père, soit d'un parent; mais les haines ne sont point implacables. On rachète jusqu'à l'homicide, moyennant tant de bœufs ou de brebis; et ici la famille entière se contente de la réparation : règlement bien sage, car les inimitiés sont plus terribles là où la liberté est plus grande. Nulle nation n'est plus généreuse pour ses convives, ni plus hospitalière : fût-ce le dernier des hommes, c'est un crime de lui fermer sa maison. Chacun reçoit et régale suivant sa fortune. Les provisions sont-elles consommées, celui qui vous a reçu vous indique son voisin et vous accompagne; vous entrez tous deux sans être invités : peu importe, vous êtes également bien accueillis. Connus et inconnus ont les mêmes droits à l'hospitalité. En partant, si vous demandez quelque chose, il est d'usage de l'accorder; et, à son tour, on ne craint pas de demander. Les présents les flattent; mais ils ne vous croient point lié par ce qu'ils donnent, ni eux par ce qu'ils reçoivent. Cette hospitalité n'est que bienveillance.

XXII. Sitôt qu'ils sont levés, et communément ils se lèvent tard, ils prennent un bain, chaud le plus souvent, comme cela doit être avec un hiver aussi long. Après le bain ils font un repas; chacun

animum firmiter et domum latius teneant. Hæredes tamen successoresque sui cuique liberi; et nullum testamentum. Si liberi non sunt, proximus gradus in possessione fratres, patrum, avunculorum. Quanto plus propinquorum, quo major affinium numerus, tanto gratiosior senectus; nec ulla orbitatis pretia.

XXI. Suscipere tam inimicitias, seu patris, seu propinqui, quam amicitias necesse est: nec implacabiles durant. Luitur enim etiam homicidium certo armentorum ac pecorum numero, recipiturque satisfactionem universa domus, utiliter in publicum, quia periculosiores sunt inimicitiarum juxta libertatem. Convictibus et hospitibus non alia gens effusius indulget. Quæcumque mortaliæ arcere tecto, nefas habetur: pro fortuna quisque apparatus epulis excipit. Quæ defecere, qui modo hospes fuerat, monstrator hospitii et comes, proximam domum non invitati adeunt: nec interest; pari humanitate accipiuntur: notum ignotumque quantum ad jus hospitii, nemo discernit: abeunt, si quid poposcerit, concedere moris: et poscendi invicem eadem facilitas. Gaudent muneribus; sed nec data imputant, nec acceptis obligantur: victus inter hospites comis.

XXII. Statim e somno, quem plerumque in diem extrahunt, lavantur, sæpius calida, ut apud quos plurimum hiems occupat. Lauti cibum capiunt;

a sa table à part. Ensuite ils vont à leurs affaires, ou à des festins, et ils sortent armés. Ils passent les nuits et les jours entiers à boire, ce qui ne déshonore personne. Les querelles, dans l'ivresse, sont fréquentes, et il est rare qu'elles se bornent à des injures; le plus souvent elles se terminent par des blessures et par le meurtre. C'est ordinairement dans leurs festins qu'ils traitent des réconciliations, des mariages, de l'élection des chefs, enfin de la paix et de la guerre; ils sont persuadés qu'il n'est pas de moment plus favorable à la franchise, ou à l'enthousiasme de la gloire. Cette nation, qui n'a ni finesses ni artifices, profite encore de l'abandon de la table pour laisser voir jusqu'au fond de son cœur. Chacun donc épanche et dévoile toutes ses idées, et le lendemain on les discute : choix de moments également sage. Pour délibérer, ils prennent le temps où l'on ne saurait feindre; pour résoudre, celui où l'on peut le moins se tromper.

XXIII. Leur boisson est une liqueur faite d'orge ou de blé fermenté, qui leur fait une sorte de vin. Les plus voisins de la frontière achètent même du vin. Leurs aliments sont simples : des fruits champêtres, de la venaison fraîche, ou du lait caillé. Sans apprêts, sans raffinements, ils apaisent la faim. A l'égard de la soif, ils ne sont pas aussi réservés. Que si là-dessus vous satisfaites leur passion en leur fournissant tout ce qu'ils demandent, ce vice seul les détruira non moins facilement que la guerre.

XXIV. Ils n'ont qu'une sorte de spectacle, toujours la même dans

separata singulis sedes, et sua cuique mensa: tum ad negotia, nec minus sæpe ad convivia, procedunt armati. Diem noctemque continuare potando, nulli probrum. Crebræ, ut inter violentos, rixæ, raro conviciis, sæpius cæde et vulneribus transiguntur. Sed et de reconciliandis invicem inimicis, et jungendis affinitatibus, et adsciscendis principibus, de pace denique ac bello, plerumque in conviviis consultant; tamquam nullo magis tempore, aut ad simplices cogitationes pateat animus, aut ad magnas incalescat. Gens non astuta, nec callida, aperit adhuc secreta pectoris licentia joci: ergo detecta et nuda omnium mens postera die retractatur, et salva utriusque temporis ratio est: deliberant, dum fingere nesciunt; constituunt, dum errare non possunt.

XXIII. Potui humor ex hordeo aut frumento, in quamdam similitudinem vini corruptus. Proximi ripæ et vinum mercantur. Cibi simplices: agrestia poma, recens fera, aut lac concretum; sine apparatu, sine blandimentis, expellunt famem. Adversus sitim non eadem temperantia: si indulseris ebrietati, suggerendo quantum concupiscunt, haud minus facile vitiis, quam armis, vincuntur.

XXIV. Genus spectaculorum unum, atque in omni costu idem. Nudi juvenes,